

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
--:--:--
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:--:--

DECRET N°74-334 du 10 décembre 1974

nommant MM. BABA-MOUSSA Abou Bakar et DOSSOU Paul respectivement Directeur Général et Directeur Général Adjoint de la Banque Dahoméenne de Développement (B.D.D.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L' ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'ordonnance N°74-68 du 18 novembre 1974, portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Révolution, du Bureau Politique dudit Conseil, des Conseils Provinciaux, de District, Communaux et Locaux de la Révolution ;
VU l'ordonnance N°73-71 du 16 octobre 1973, régissant les rapports entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et l'ordonnance N°74-47 du 28 juin 1974 qui l'a modifiée ;
VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU les décrets N°s 74-310 et 74-318 des 25 novembre et 2 décembre 1974, portant nomination des membres du Bureau Politique du Conseil National de la Révolution ;
VU la décision du Bureau Politique du Conseil National de la Révolution en date du 6 décembre 1974 ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr BABA-MOUSSA Abou Bakar est nommé Directeur Général de la Banque Dahoméenne de Développement.

ARTICLE 2 - Mr DOSSOU Paul est nommé Directeur Général Adjoint de la Banque Dahoméenne de Développement, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

.../...

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 10 décembre 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Intendant Militaire de 3ème Classe
Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 MF 4 autres
ministères 12 CNR 6 SGG 4 SPD 2 In-
téressés 2 BDD 2 DGP-DGAJL-INSAE 6
IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5 DGFP 1
DP 2 JORD 1